



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Troisième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 25

le vendredi 12 avril 2013

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Higgs.

28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative*. L'hon. M. P. Robichaud.

COMITÉ PLÉNIER

5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Trevors.

29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. L'hon. M. P. Robichaud.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget principal, 2013-2014

Budget de capital, 2013-2014

Budget supplémentaire, Volume I, 2011-2012 (adopté le 12 décembre 2012)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 42 — L'hon. M. Williams, appuyé par l'hon. M. Flemming, proposera, le mercredi 17 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accordé, en 2008 et en 2009, une aide financière de 70 millions de dollars au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 d'une aide de 50 millions de dollars, Entreprises Nouveau-Brunswick avait signalé que l'insolvabilité se laissait présager chez Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, Entreprises Nouveau-Brunswick avait recommandé qu'aucune aide additionnelle ne soit accordée à Atcon et avait évalué les risques comme étant élevés ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick, un organisme composé de hauts fonctionnaires, avait souscrit à la recommandation de refus d'aide financière additionnelle au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, en dépit des signes clairs de graves difficultés financières chez Atcon et passant outre aux recommandations de fonctionnaires, le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors a offert, le 27 mars 2009, une aide additionnelle de 50 millions de dollars ;

attendu qu'Atcon est maintenant insolvable et a cessé ses activités ;

attendu que le gros des fonds avancés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas été récupéré et représente une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé que la Chambre envisage de demander à la vérificatrice générale de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et à son groupe de compagnies Atcon ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique, anciennement Entreprises Nouveau-Brunswick,
 et que l'Assemblée législative recommande que les éléments de preuve et les renseignements recueillis au cours de l'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations faites par Claude Williams, député de Kent-Sud, de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* relativement à la question ci-dessus soient conservés et mis à la disposition de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour l'aider dans la vérification et les recommandations.

Motions réglées

Motion 4 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 28 novembre 2012.

Motion 8 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion le 11 décembre 2012 ; adoption de la motion le 11 décembre 2012.

Motion 13 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 décembre 2012.

Motion 22 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion les 26 et 28 mars et les 3, 4, 5 et 9 avril 2013 ; adoption de la motion le 9 avril 2013.

Motion 25 — L'hon. M. Alward. Débat sur la motion le 19 décembre 2012 ; adoption de la motion le 19 décembre 2012.

Motion 26 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 20 décembre 2012.

Motion 34 — L'hon. M. Olscamp. Adoption de la motion le 4 avril 2013.

Motion 39 — L'hon. M. Lifford. Adoption de la motion le 10 avril 2013.

Motion 40 — L'hon. M. Lifford. Adoption de la motion le 10 avril 2013.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 36 — M. Killen, appuyé par M. S. Robichaud, proposera, le jeudi 11 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que, au cours du mandat de l'ancien gouvernement libéral, 70 millions de dollars ont été donnés au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que la vaste majorité des fonds n'ont pas été recouverts et représentent une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral a présidé des réunions du Cabinet, ou y a assisté, où il a été décidé d'accorder une aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que le père de l'ex-premier ministre libéral était administrateur d'une des compagnies affiliées au groupe de compagnies Atcon et en a profité financièrement lorsque le Cabinet a décidé d'accorder une aide financière ;
attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a mené une investigation sur la conduite de l'ex-premier ministre libéral ;
attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a estimé que l'ex-premier ministre libéral avait agi de manière irrégulière en participant à ces réunions du Cabinet et avait enfreint la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;
attendu que l'ex-premier ministre libéral était aussi chef de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick pendant la période où il était en conflit ;
attendu que l'ancien gouvernement libéral a accepté de payer les honoraires d'avocat de l'ex-premier ministre libéral liés à l'investigation du commissaire aux conflits d'intérêts ;
attendu que ces honoraires dépasseraient 70 000 \$;
attendu que la plus récente déclaration déposée au bureau du contrôleur du financement politique indique que l'Association libérale du Nouveau-Brunswick détient des liquidités de plus de 1 million de dollars ;
qu'il soit résolu que l'Assemblée demande à l'Association libérale du Nouveau-Brunswick et à son chef d'agir honorablement et de rembourser aux contribuables du Nouveau-Brunswick les honoraires d'avocat engagés par l'ex-premier ministre libéral pendant la défense de ses agissements irréguliers.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

- 7, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. M. Boudreau.
- 8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*. M. Fraser.
- 14, *Loi sur les lits de bronzage*. M. Arseneault.
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. M. Fraser.
- 31, *Loi sur le droit à une pension*. M. Fraser.
- 32, *Loi sur les nominations par concours*. M. Fraser.
- 33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. M. Arseneault.
- 34, *Loi sur l'accès à un médecin de famille*. M. Arseneault.
- 36, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*. M. Arseneault.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Kenny, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 6 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que la fermeture imminente de la mine Xstrata, à Bathurst, entraînera directement et indirectement la perte de centaines d'emplois ;
 attendu que l'économie du Nord a subi au cours des dernières années de nombreux revers en raison du déclin de diverses industries et que la fermeture de Xstrata ne fera qu'exacerber le ralentissement économique ;
 attendu que la base de connaissances, le savoir-faire et les ressources humaines dans la région assureraient un excellent terrain de formation aux personnes intéressées à acquérir des compétences en matière d'exploitation minière ;
 attendu que des compagnies minières à l'échelle mondiale cherchent des milliers de travailleurs qualifiés dans les métiers miniers ;
 attendu que l'instauration d'un programme des métiers miniers et d'un centre d'excellence en exploitation minière, ainsi que les possibilités de recherche qui en découleraient, ouvrirait au nord du Nouveau-Brunswick d'importantes perspectives économiques ;
 attendu que l'établissement de formation et le centre d'excellence aideraient tant le nord du Nouveau-Brunswick que l'exploitation minière dans l'ensemble du Canada ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à nouer un partenariat avec l'industrie minière et le gouvernement fédéral en vue d'établir un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation à Bathurst après la fermeture de la mine.

Amendement proposé par l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud : que la motion 1 soit amendée comme suit : dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le gouvernement provincial à », de « continuer d'engager un dialogue avec l'industrie minière, le conseil des ressources humaines de l'industrie minière et le gouvernement fédéral au sujet de la possibilité d'établir, après la fermeture de la mine et de concert avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Bathurst, un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation collégial. »

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 14 — M. Boudreau, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 13 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward n'a pas questionné le gouvernement fédéral sur la réduction des paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le gouvernement Alward a refusé de prendre le gouvernement fédéral à partie au sujet des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars occasionnés par EACL, une société d'État fédérale ;
 attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement à la nouvelle loi omnibus fédérale sur la criminalité ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a même pas demandé au gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions apportées par l'APECA aux agences de développement économique régional ;
 attendu que le gouvernement Alward est resté muet au sujet des réductions apportées au Conseil national de recherches du Canada au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'admissibilité à l'AE, qui auront des effets dévastateurs sur nos industries saisonnières, nos collectivités et notre population ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de garder la Société canadienne du sang au Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de devenir son partenaire pour l'élargissement à quatre voies de la route 11 ;
 attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas battu contre la réduction des services ferroviaires au Nouveau-Brunswick ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à coordonner la prise d'une position ferme au nom de la population du Nouveau-Brunswick en vue de s'élever contre des mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières aussi néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 15 — M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté et a collaboré avec le chef de l'opposition à l'élaboration d'un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;
 attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;
 attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;
 attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;
 attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes dont il avait été convenu quant à la mise en oeuvre d'initiatives de réduction de la pauvreté ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec l'opposition à la mise en oeuvre du plan de réduction de la pauvreté et que l'Assemblée législative demande au gouvernement de fournir un calendrier pour la mise en oeuvre intégrale du plan de réduction de la pauvreté.

Motion 21 — M. Kenny, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le transport en commun constitue un élément essentiel de la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;

attendu que VIA Rail abolit ses postes d'agent de billetterie et réduit le nombre de ses itinéraires dans le nord du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le CN a récemment menacé d'abandonner sa ligne ferroviaire de Newcastle, dans le nord du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que les services en question reliaient des collectivités et assuraient des perspectives sociales et économiques aux gens du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le transport interprovincial relève du gouvernement fédéral ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il investisse dans l'infrastructure et qu'il fournisse le financement nécessaire pour que de telles possibilités de transport en commun continuent d'exister pour le mieux-être socioéconomique de notre province.

Motion 28 — M. D. Landry, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 4 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement fédéral a remplacé les conseils arbitraux du système de l'assurance-emploi par le Tribunal de la sécurité sociale ;
 attendu que les réclamants de l'assurance-emploi qui veulent faire appel des décisions de l'assurance-emploi doivent faire appel à ce tribunal ;
 attendu qu'il y avait 300 membres des conseils arbitraux à travers le pays, dont 15 étaient au Nouveau-Brunswick et étaient des personnes locales connaissant le travail et les entreprises de l'endroit ;
 attendu qu'il y a seulement 74 membres du Tribunal de la sécurité sociale, qui ne sont pas nécessairement au Nouveau-Brunswick et dont seulement la moitié vont s'occuper des appels de l'assurance-emploi ;
 attendu que ces changements vont considérablement défavoriser les travailleurs et limiter leurs possibilités de faire appel ;
 attendu que la paperasserie et les formalités demandées par le Tribunal de la sécurité sociale vont rendre pénible pour les travailleurs de faire appel ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi.

Amendement proposé par l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M^{me} Dubé :
que la motion 28 soit amendée comme suit :

dans les cinquième et sixième paragraphes du préambule, par la substitution, au mot « vont », de « peuvent » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression de « gouvernement provincial à demander au ».

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 32 — M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 11 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'encourager le dialogue ouvert avec les professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'écouter les idées de ces professionnels et d'y donner suite afin d'améliorer le système de soins de santé de la province ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'assurer à chaque personne au Nouveau-Brunswick l'accès à un médecin de famille ;

attendu que plus de 14 000 personnes au Nouveau-Brunswick demeurent sans accès à un médecin de famille et que de nombreuses autres personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à leur médecin de famille le jour même ou le lendemain ;

attendu que le gouvernement Alward a récemment annoncé qu'il apportera des réductions aux programmes de recrutement et d'incitatifs à l'intention des médecins ;

attendu que l'abolition de ces programmes de recrutement et d'incitatifs limitera sérieusement la capacité du gouvernement de recruter de nouveaux médecins et d'autres professionnels de la santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de s'engager à maintenir et à améliorer les programmes de recrutement, de maintien et d'incitatifs à l'intention des médecins qui étaient en vigueur avant le dépôt du budget pour 2013-2014.

Motion 37 — M. Arseneault, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 18 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick doivent chaque année chercher à obtenir un traitement médical spécialisé à l'extérieur de la province parce que le traitement prescrit n'est pas offert au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'assurance-maladie ne couvre pas les frais liés aux déplacements extraprovinciaux pour obtenir le traitement ;

attendu que les frais de déplacement pour obtenir des traitements médicaux occasionnent d'immenses difficultés à de nombreuses familles ;

attendu que l'organisme de bienfaisance Vols d'espoir offre des billets d'avion aux personnes dans le besoin qui doivent quitter la province pour obtenir un traitement médical ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réunir les milles aériens accumulés pendant des déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement et d'en faire don à Vols d'espoir expressément pour aider des personnes dans le besoin au Nouveau-Brunswick à obtenir un traitement extraprovincial.

Motions portant dépôt de documents

Motion 19 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance provenant de tout député, ministre ou ministère, depuis le 13 octobre 2010, en ce qui concerne la Place Chancery.

Motion 24 — M. Fraser, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 27 décembre 2012, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance, ayant trait à tout appel d'offres lancé par la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, dont une description des travaux, le nom de l'adjudicataire et le montant du marché — y compris les reçus pour les matériaux utilisés et les services fournis —, depuis le 13 octobre 2010.

Motion 29 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 4 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance, relativement au rapport présenté par le Secrétariat du renouveau du système de santé au ministère de la Santé.

Motion 30 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 4 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des 700 postes supprimés par Réseau de santé Vitalité et Horizon Health Network.

Motion 31 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 11 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé, du Réseau de santé Vitalité et du Réseau de santé Horizon concernant les salles d'urgence aux établissements de santé du Nouveau-Brunswick, depuis le 1^{er} avril 2012.

Motion 33 — M. Arseneault, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 11 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé et du Réseau de santé Vitalité concernant l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent, depuis le 1^{er} avril 2012.

Motion 35 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 11 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, depuis le 1^{er} avril 2012 relativement aux cimetières privés au Nouveau-Brunswick.

Motion 38 — M. Arseneault, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 18 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur la compagnie Fer et Métaux Américains GP Inc. et l'ancien emplacement d'AbitibiBowater à Dalhousie.

Motion 41 — M. Arseneault, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 18 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur Produits chimiques PCI Canada (Olin) et son bien à Dalhousie.

Motions réglées

Motion 2 — M. Collins. Débat sur la motion le 6 décembre 2012 ; adoption de la motion amendée le 6 décembre 2012.

Motion 9 — M. Melanson. Débat sur la motion le 13 décembre 2012 ; rejet de la motion le 13 décembre 2012.

Motion 27 — M. Albert. Débat sur la motion le 4 avril 2013 ; adoption de la motion amendée le 4 avril 2013.

Motions retirées (documents déposés)

Retrait des motions 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20 et 23 le 27 mars 2013.

PÉTITIONS

- 1, M. Kenny — présentée le 4 décembre 2012. (Retirée le 5 décembre 2012)
- 2, L'hon. M. Trevors — présentée le 11 décembre 2012. (Réponse, le 20 décembre 2012)
- 3, M. Kenny — présentée le 20 décembre 2012. (Réponse, le 22 janvier 2013)
- 4, M. Killen — présentée le 20 décembre 2012. (Réponse, le 20 février 2013)
- 5, M. Fraser — présentée le 27 mars 2013.
- 6, L'hon. M. Holder — présentée le 5 avril 2013.
- 7, M. Haché — présentée le 10 avril 2013.

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*
— rapport provisoire déposé le 5 décembre 2012.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé
— premier rapport déposé le 13 décembre 2012.

RÉUNION DE COMITÉS

Le Comité permanent des prévisions budgétaires se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le mardi 16 avril 2013 de 10 h à 17 h et le vendredi 19 avril 2013 de 9 h à 15 h.

Le Comité permanent des soins de santé se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le mercredi 17 avril 2013 de 9 h à 17 h.

Le Comité permanent de l'éducation se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le jeudi 18 avril 2013 de 9 h à 17 h.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2012, bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances
— présenté le 11 avril 2013

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 de M. Arseneault

(Réponse, le 20 décembre 2012)